

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1894

80 – SOMME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS

Ventes et cessions

483 191 284 RCS Amiens.

SCI 21.

Forme : Société Civile.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : ZA, 80300 Bouzincourt.

Oppositions : Article L. 236-14 du Code de Commerce.

Commentaires : Société absorbée : DOYEN INDUSTRIES Société par Actions Simplifiée au capital de 27.000 € Siège social : ZA Zone Artisanale 80300 BOUZINCOURT RCS AMIENS n°448.716.605 Société absorbante : SCI 21 Société Civile Immobilière au capital de 10.000 € Siège social : ZA 80300 BOUZINCOURT RCS AMIENS n°483.191.284 Aux termes d'un projet de traité de fusion en date du 30 juin 2025, déposé au greffe du Tribunal de commerce de AMIENS le 30 juillet 2025, il est prévu l'absorption de la société DOYEN INDUSTRIES par la société SCI 21. En conséquence, la société absorbante recueillera la totalité de l'actif et du passif de la société absorbée, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La société absorbée sera dissoute de plein droit à ladite date. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les créanciers de la société absorbée et de la société absorbante pourront former opposition dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication devant le Tribunal de commerce compétent..